

ETATS FINANCIERS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI et Mr Sofiene BEN AMIRA.

ANNEXE N°1

(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF SITUATION ARRETE AU 31/12/2017		2017			2016
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
AC1	Actifs incorporels				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	1 012 544,932	828 855,004	183 689,928	376 299,094
AC13	Fonds commercial	90 420,548		90 420,548	90 420,548
		1 102 965,480	828 855,004	274 110,476	466 719,642
AC2	Actifs corporels d'exploitation				
AC21	Installations techniques et machines	5 763 644,512	3 944 523,927	1 819 120,585	1 575 807,586
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	1 413 604,530	885 937,050	527 667,480	580 446,924
		7 177 249,042	4 830 460,977	2 346 788,065	2 156 254,510
AC3	Placements				
AC31	Terrains et constructions				
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	20 263 329,302	3 208 744,821	17 054 584,481	16 728 472,848
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	10 313 917,590	2 657 053,155	7 656 864,435	8 593 267,926
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	74 077 449,059		74 077 449,059	71 577 449,059
AC33	Autres placements financiers				
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	34 694 917,645	349 701,465	34 345 216,180	29 389 777,351
AC332	Obligations et autres titres à revenus fixe	38 451 757,500		38 451 757,500	26 859 742,000
AC334	Autres prêts	19 793 325,384		19 793 325,384	15 050 032,804
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000	23 000 000,000
AC336	Autres	1 381 791,861		1 381 791,861	3 325 454,133
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	69 675,065		69 675,065	55 630,600
		199 046 163,406	6 215 499,441	192 830 663,965	194 579 826,721
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510	Provision pour primes non acquises	15 863 294,684		15 863 294,684	10 870 453,359
AC531	Provision pour sinistres non vie	43 410 970,550		43 410 970,550	34 299 240,310
		59 274 265,234	0,000	59 274 265,234	45 169 693,669
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611	Primes acquises et non émises	2 471 932,616		2 471 932,616	8 067 558,717
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	28 538 319,679	6 553 495,521	21 984 824,158	5 884 265,230
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3 112 895,461	341 578,308	2 771 317,153	2 593 743,724
AC63	Autres créances				
AC631	Personnel	40 540,155		40 540,155	45 520,299
AC632	Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 657 568,751		1 657 568,751	2 165,183
AC633	Débiteur divers	1 464 805,934	805 992,651	658 813,283	3 991 693,873
		37 286 062,596	7 701 066,480	29 584 996,116	20 584 947,026
AC7	Autres éléments d'actif				
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 081 268,399		5 081 268,399	16 842 494,474
AC72	Charges reportées				
AC721	frais d'acquisition reportés	1 665 875,302		1 665 875,302	1 574 206,634
AC722	Autres charges à répartir	2 202 644,041	2 202 644,041	0,000	7 122,672
		8 949 787,742	2 202 644,041	6 747 143,701	18 423 823,780
AC73	Comptes de régularisation Actif				
AC731	Intérêts et loyers acquis et non échus	3 447 238,340		3 447 238,340	2 057 421,124
AC733	Autres comptes de régularisation	1 218 141,050		1 218 141,050	828 115,933
		4 665 379,390	0,000	4 665 379,390	2 885 537,057
		13 615 167,132	2 202 644,041	11 412 523,091	21 309 360,837
	Total de l'actif	317 501 872,890	21 778 525,943	295 723 346,947	284 266 802,405

ANNEXE N°2

(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			2017	2016
SITUATION ARRETE AU 31/12/2017				
Capitaux propres				
CP1	Capital social ou fonds équivalent		25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		78 285 471,369	73 648 120,752
CP5	Résultat reporté		1 766 085,590	1 269 763,374
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		105 051 556,959	99 917 884,126
CP6	Résultat de l'exercice		4 172 390,977	7 360 229,416
	Total capitaux propres avant affectation		109 223 947,936	107 278 113,542
PA2	Provisions pour risques et charges		786 202,916	665 632,151
			786 202,916	665 632,151
PA3	Provisions techniques brutes			
	PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	29 378 109,923	23 385 352,030
	PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	116 231 933,090	102 778 141,331
	PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	-14 364 909,530	-11 409 426,265
	PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	3 201 557,457	3 323 320,886
			134 446 690,940	118 077 387,982
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte			
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		22 272 477,460	21 528 949,497
PA6	Autres dettes			
	PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 465 708,251	13 263 817,290
	PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	14 313 394,048	16 770 428,827
	PA63	Autres dettes		
	PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	124 435,602	127 435,602
	PA632	<i>Personnel</i>	740 711,259	930 513,868
	PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	2 466 791,645	3 271 552,013
	PA634	<i>Créditeurs divers</i>	2 756 484,364	2 305 695,452
			28 867 525,169	36 669 443,052
PA7	Autres passifs			
	PA71	Comptes de régularisation Passif		
	PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	126 502,526	47 276,181
			126 502,526	47 276,181
			185 713 196,095	176 323 056,712
	Total du passif		186 499 399,011	176 988 688,863
Total des capitaux propres et du passif			295 723 346,947	284 266 802,405

ANNEXE 3

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie				Opérations brutes	cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
SITUATION ARRETE AU 31/12/2017				2017	2017	2017	2016
PRNV1	Primes acquises						
	PRNV11	Primes émises et acceptées	+	102 353 628,283	-54 400 110,962	47 953 517,321	42 050 897,338
	PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	-5 992 757,893	4 992 841,324	-999 916,569	-554 484,811
				96 360 870,390	-49 407 269,638	46 953 600,752	41 496 412,527
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat			+	4 718 548,264	4 718 548,264	4 714 776,007
				4 718 548,264		4 718 548,264	4 714 776,007
PRNV2	Autres produits techniques			+			
CHNV1	Charges de sinistres						
	CHNV11	Montants payés	-	-44 885 215,030	11 203 334,880	-33 681 880,150	-26 316 492,104
	CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	-10 498 308,495	9 111 730,241	-1 386 578,254	-533 972,634
				-55 383 523,525	20 315 065,121	-35 068 458,404	-26 850 464,739
CHNV2	Variation des autres provisions techniques			+/-	121 763,429	121 763,429	135 682,745
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes				-521 966,212	-521 966,212	-1 199 810,521
CHNV4	Frais d'exploitation						
	CHNV41	Frais d'acquisition	-	-7 655 338,561		-7 655 338,561	-7 351 216,214
	CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	91 668,667		91 668,667	-17 233,116
	CHNV43	Frais d'administration	-	-9 816 093,047		-9 816 093,047	-9 825 008,033
	CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+		5 333 352,696	5 333 352,696	8 117 348,317
				-17 379 762,941	5 333 352,696	-12 046 410,245	-9 076 109,046
CHNV5	Autres charges techniques			-	-473 303,139	-473 303,139	-1 474 103,157
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)			+/-	27 442 626,266	-23 758 851,821	3 683 774,445
						7 746 383,816	

ANNEXE 5

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat		notes	2017	2016
SITUATION ARRETE AU 31/12/2017				
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	./-	3 683 774,445	7 746 383,816
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
PRNT11	Revenus des placements	+	8 253 899,978	8 524 488,401
PRNT12	Produits des autres placements	+		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	249 372,845	273 925,938
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	273 842,717	1 592 353,198
	Sous total 1		12 460 889,985	18 137 151,353
CHNT1	Charges des placements			
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-2 070 724,574	-1 751 243,753
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-349 701,465	-249 372,845
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-68,823	-460 354,365
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	-4 718 548,264	-4 714 776,007
PRNT2	Autres produits non techniques	+	583 704,465	191 811,778
CHNT3	Autres charges non techniques	-	-727 858,722	-289 075,985
	Sous total 2		-7 283 197,383	-7 273 011,177
	Résultat provenant des activités ordinaires		5 177 692,602	10 864 140,175
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-879 638,900	-2 792 926,500
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		4 298 053,702	8 071 213,675
CHNT5	Pertes extraordinaires		-125 662,725	-710 984,260
	Résultat net de l'exercice		4 172 390,977	7 360 229,416

Annexe N ° 6 :
Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en dinars tunisiens)

		2017	2016
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
	HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
	HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
	HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
	HB24 <i>Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ANNEXE N°7

Etat de flux de trésorerie

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2017

(Exprimé en dinars tunisiens)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	103 222 334,926	118 297 183,790
Sommes versées pour paiement des sinistres	-37 380 475,169	-31 797 752,932
Commissions versées aux intermédiaires	-6 790 494,430	-6 221 044,304
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-10 021 361,486	-9 656 050,997
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-44 692 025,737	-36 774 485,730
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-17 866 430,658	-11 949 335,003
Encaissements liés à la cession de placements financiers	23 069 147,747	5 136 055,200
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-7 409 835,195	-8 580 621,837
Produits financiers reçus	5 529 892,444	5 982 551,440
Impôts sur les bénéfices payés	-3 811 492,030	-1 489 419,103
Autres mouvements	-9 832 729,774	-7 807 971,047
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-5 983 469,362	15 139 109,477
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-645 175,113	-513 519,607
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 000,000	18 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-3 154 600,000	-1 000 000,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 777 775,113	-1 495 519,607
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-1 999 981,600	-2 316 494,606
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 999 981,600	-2 316 494,606
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-11 761 226,075	11 327 095,264
Trésorerie de début d'exercice	16 842 494,474	5 515 399,210
Trésorerie de fin d'exercice	5 081 268,399	16 842 494,474

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail :
[**dgen@carte.com.tn**](mailto:dgen@carte.com.tn)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2017

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs Néjib DOGHRI
Christian Huyghues DESPOINTES
Abderrahmen FATMI
Radhi MEDDEB
Union Tunisienne de Participation.
S.E.P.C.M.

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile

- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	8	175 977,349
- Agents d'exécution	27	958 784,676
- Agents de maîtrise	20	826 431,441
- Cadres	118	8 117 256,905

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respectivement de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorés d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué branche par branche en fonction du taux de cession de la branche.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé pour chaque branche à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
 - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis : La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2017 la somme de 1 102 965,480 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2017 la somme de 828 855,004 Dinars contre une valeur de 626 008,366 Dinars au 31/12/2016 soit une variation de 202 846,638 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2017	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 420,548	-	-	-	90 420,548
Indemnité compensatrice	266 876,719	7 413,242	88 958,906	96 372,148	170 504,571
Logiciels	745 668,213	618 595,124	113 887,732	732 482,856	13 185,357
Total	1 102 965,480	626 008,366	202 846,638	828 855,004	274 110,476

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2017 la somme de 7 177 249,042 Dinars contre la somme de 6 772 764,401 Dinars au 31/12/2016 soit une variation de 404 484,641 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2017 la somme de 4 830 460,977 Dinars contre une valeur de 4 616 509,891 Dinars au 31/12/2016 soit une variation de 213 951,086 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2017	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 085 425,702	752 732,982	112 749,623	865 482,605	219 943,097
Mobilier de bureau	1 413 604,530	762 866,916	123 070,134	885 937,050	527 667,480
Matériel bureautique	230 163,136	211 754,905	3 296,461	215 051,366	15 111,770
Matériel informatique	2 113 189,019	1 778 407,294	113 657,834	1 892 065,128	221 123,891
AAI	2 277 840,085	825 922,892	95 447,405	921 370,297	1 356 469,788
GSM	57 026,570	46 789,848	3 764,683	50 554,531	6 472,039
Total	7 177 249,042	4 378 474,837	451 986,140	4 830 460,977	2 346 788,065

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 199 046 163,404 Dinars en 2017 contre 200 084 705,684 Dinars en 2016 :

Libelle	Placement Brut 2017	Amort/Prov. 2017	Placement Net 2017	Placement Net 2016	Variation Nette
Terrains et constructions	30 577 246,892	5 865 797,976	24 711 448,916	25 321 740,774	-610 291,858
Titres à revenus variables	108 772 366,702	349 701,465	108 422 665,237	100 967 226,410	7 455 438,827
Titres à revenus fixes	38 451 757,500	-	38 451 757,500	26 859 742,000	11 592 015,500
Autres Prêts	17 820 125,800	-	17 820 125,800	13 213 000,000	4 607 125,800
Prêts au Personnel	1 973 199,584	-	1 973 199,584	1 837 032,804	136 166,780
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000	23 000 000,000	-23 000 000,000
Dépôts et cautionnements consignation	1 347 019,641		1 347 019,641	3 290 681,913	-1 943 662,272
Dépôts et cautionnements	34 772,220		34 772,220	34 772,220	0,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	69 675,065	-	69 675,065	55 630,600	14 044,465
Total	199 046 163,404	6 215 499,441	192 830 663,963	194 579 826,721	-1 749 162,758

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2017 de 14 104 571,565 Dinars par rapport à 2016 :

Libelles	Provisions 2017	Provisions 2016	Variation
Provisions pour PNA	15 863 294,684	10 870 453,359	4 992 841,325
Provisions pour sinistres non vie	43 410 970,550	34 299 240,310	9 111 730,240
Total	59 274 265,234	45 169 693,669	14 104 571,565

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2017 la somme de 2 471 932,616 Dinars contre 8 067 558,717 Dinars en 2016 et se répartissent comme suit :

Branches	2017	2016	Variation
Automobile	-584 853,296	-789 508,108	204 654,812
Responsabilité civile générale	374 564,237	271 260,115	103 304,122
Incendie	-54 824,784	-60 963,671	6 138,887
Individuel	-8 045,745	-30 770,190	22 724,444
Risques spéciaux	-475 553,358	5 098 884,678	-5 574 438,036
Aviation	99 340,299	89 131,355	10 208,944
Transport	6 001,036	150 282,662	-144 281,627
Maladie	1 796 458,607	2 162 684,356	-366 225,749
Incapacité/Invalidité	392 945,853	297 704,585	95 241,268
Assistance	146 828,742	12 715,125	134 113,617
Construction	348 922,266	694 805,353	-345 883,087
Crédit export	430 148,760	171 332,457	258 816,303
Total	2 471 932,616	8 067 558,717	-5 595 626,101

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2017 la somme nette de 21 984 824,158 Dinars contre 5 884 265,230 Dinars en 2016 et se détaille comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Primes à recevoir	22 814 647,053	20 572 827,966	2 241 819,087
Acomptes sur primes à recevoir	-4 382 425,262	-15 554 425,550	11 172 000,288
Comptes courants agents	1 262 112,891	1 189 729,138	72 383,753
Effets à recevoir	2 707 634,207	892 196,015	1 815 438,192
Chèques impayés	170 656,615	107 701,244	62 955,371
Provisions pour chèques et effets impayés	-290 990,148	-170 953,872	-120 036,276
IDA	5 906 170,931	4 739 663,265	1 166 507,666
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	0,000
Autres	4 758,000	4 758,000	0,000
Provisions pour créances douteuses	-6 262 505,373	-5 951 996,220	-310 509,153
Total	21 984 824,158	5 884 265,230	16 100 558,928

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 2 771 317,153 Dinars en 2017 contre 2 593 743,724 Dinars en 2016.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 2 356 922,189 Dinars en 2017 contre 4 039 379,355 Dinars en 2016.

Libellés	2017	2016	Variation
Personnel	40 540,155	45 520,299	-4 980,144
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 657 568,751	2 165,183	1 655 403,568
Débiteurs divers	658 813,283	3 991 693,873	-3 332 880,590
Total	2 356 922,189	4 039 379,355	-1 682 457,166

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2017	2016	Variation
Banques	4 954 164,506	16 778 590,113	-11 824 425,607
CCP	54 237,298	30 898,534	23 338,764
Caisses	72 866,595	33 005,827	39 860,768
Total	5 081 268,399	16 842 494,474	-11 761 226,075

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	161 077,26	447 939,963	2,9478	26 883,584	9 119,88
USD	3 474,55	119 084,005	2,4839	-110 453,570	-44 467,80
JPY	-	-	21,7561		
GBP	-	-	3,3113		

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 1 665 875,302 Dinars en 2017 contre 1 581 329,306 Dinars en 2016 :

Libellés	2017	2016	Variation
Frais d'acquisitions reportés	1 665 875,302	1 574 206,634	91 668,668
Charges à répartir	2 202 644,041	2 202 644,041	0,000
Amortissements des charges à répartir	-2 202 644,041	-2 195 521,369	-7 122,672
Total	1 665 875,302	1 581 329,306	84 545,996

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 4 665 379,390 Dinars en 2017 contre 2 885 537,057 Dinars en 2016 :

Libellés	2017	2016	Variation
Intérêts courus et non échus	3 447 238,340	2 057 421,124	1 389 817,216
Autres produits à recevoir	1 118 133,374	770 148,477	347 984,897
Charges payées d'avance et autres	100 007,676	57 967,456	42 040,220
Total	4 665 379,390	2 885 537,057	1 779 842,333

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)						
	01/01/2017 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2017	Variation FR	Situation au 31/12/2017
Capital social	25 000 000,000					25 000 000,000
Fonds social	2 364 888,376	350 000,000			-226 556,583	2 488 331,793
Primes liées au capital social	1 960 000,000					1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473					4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006					2 682 815,006
Réserves facultatives	52 775 447,064	5 000 000,000	-986 092,800			56 789 354,264
pour réinvestissem ent exonéré	9 602 552,833	500 000,000				10 102 552,833
Report à nouveau	1 269 763,374	496 322,216				1 766 085,590
Résultat de l'exercice	7 360 229,416	-6 346 322,216	-1 013 907,200	4 172 390,977		4 172 390,977
Total	107 278 113,542	-	-2 000 000,000	4 172 390,977	-226 556,583	109 223 947,936

Le résultat par action au 31/12/2017 est de 1,669 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2017 à 49 696 647,197 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 41 803 261,464
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* : 5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources		Emploi	
REPORT 31/12/2016	2 364 888,376	sommes non remboursables	253 853,521
DOTATION 2017	350 000,000		
INTERETS	27 296,938		
TOTAUX	2 742 185,314	TOTAUX	253 853,521
		SOLDE	2 488 331,793

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1225051	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3432	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA2-Provisions pour risques et charges

c'est la provision de l'indemnité de départ à la retraite qui est de 786 202,916 Dinars en 2017.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2017 la somme de 134 446 690,940 Dinars contre 118 077 387,982 Dinars en 2016 soit une variation de 16 369 302,958 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	29 378 109,923	23 385 352,030	5 992 757,893
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	116 231 933,090	102 778 141,331	13 453 791,759
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-14 364 909,530	-11 409 426,265	-2 955 483,265
Provisions mathématiques rentes (*)	3 175 181,690	3 313 733,785	-138 552,095
Provisions pour risques en cours (*)	26 375,767	9 587,101	16 788,666
Total	134 446 690,940	118 077 387,982	16 369 302,958

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 743 527,963 Dinars pour passer à 22 272 477,460 Dinars en 2017 contre 21 528 949,497 Dinars en 2016.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2017 la somme de 8 465 708,251 Dinars contre 13 263 817,290 Dinars en 2016 soit une variation de - 4 798 109,039 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Commissions à payer	2 815 391,966	2 999 931,560	-184 539,594
Primes cédées sur PANE	1 171 854,635	5 303 324,393	-4 131 469,758
Comptes courants agents	1 323 066,178	1 425 999,264	-102 933,086
Ristournes à payer	792 324,233	665 032,875	127 291,358
Bonifications à payer	233 614,973	341 918,525	-108 303,552
Coassurances cédées	1 390 251,789	1 933 872,596	-543 620,807
Rentes à payer	549 899,652	486 962,342	62 937,310
Provisions de primes	89 876,800	81 354,800	8 522,000
Garantie 3A	29 921,965	13 720,655	16 201,310
Avance sur recouvrement crédit export		11 700,280	-11 700,280
IDA	69 506,060		69 506,060
Total	8 465 708,251	13 263 817,290	-4 798 109,039

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 14 313 394,048 Dinars en 2017 contre 16 770 428,827 Dinars en 2016.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2017 la somme de 6 088 422,870 Dinars contre de 6 635 196,935 Dinars en 2016 soit une variation de – 546 774,065 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	124 435,602	127 435,602	-3 000,000
Personnel	740 711,259	930 513,868	-189 802,609
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 466 791,645	3 271 552,013	-804 760,368
Créditeurs divers	2 756 484,364	2 305 695,452	450 788,912
Total	6 088 422,870	6 635 196,935	-546 774,065

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 47 276,181 Dinars en 2016 à 126 502,526 Dinars en 2017.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2017 la somme nette de réassurances de 46 953 600,752 Dinars contre 41 496 412,527 Dinars en 2016 soit une variation nette de 5 457 188,225 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Primes émises et acceptées	102 353 628,283	-54 400 110,962	47 953 517,321	42 050 897,338	5 902 619,983
Variation de la PPNA	-5 992 757,893	4 992 841,324	-999 916,569	-554 484,811	-445 431,758
Total	96 360 870,390	-49 407 269,638	46 953 600,752	41 496 412,527	5 457 188,225

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 714 776,007 Dinars en 2016 à 4 718 548,264 Dinars en 2017 soit une variation de 3 772,257 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 35 068 458,404 Dinars en 2017 contre 26 850 464,739 Dinars en 2016 soit une variation nette de -8 217 993,665 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Sinistres payés	-44 885 215,030	11 203 334,880	-33 681 880,150	-26 316 492,104	-7 365 388,046
Var. Prov. RAR	-10 498 308,495	9 111 730,241	-1 386 578,254	-533 972,634	-852 605,620
Total	-55 383 523,525	20 315 065,121	-35 068 458,404	-26 850 464,739	-8 217 993,665

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 135 682,745 Dinars en 2016 à 121 763,429 Dinars en 2017 soit une variation de – 13 919,316 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	138 552,095	85 251,178	53 300,917
Var. Provisions pour risques en cours	-16 788,666	50 431,567	-67 220,233
Total variation	121 763,429	135 682,745	-13 919,316

CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 1 199 810,521 Dinars en 2016 à 521 966,212 Dinars en 2017 soit une variation de 677 844,309 Dinars

CHNV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 12 046 410,245 Dinars en 2017 contre 9 076 109,046 Dinars en 2016 soit une variation de 2 970 301,199 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Frais d'acquisition	-7 655 338,561	-7 351 216,214	-304 122,347
Variation des frais d'acquisition reportés	91 668,668	-17 233,116	108 901,784
Frais d'administration	-9 816 093,048	-9 825 008,033	8 914,985
Commissions reçues des réassureurs	5 333 352,696	8 117 348,317	-2 783 995,621
Total	-12 046 410,245	-9 076 109,046	-2 970 301,199

CHNV5 Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de 1 474 103,157 Dinars en 2016 à 473 303,139 Dinars en 2017 soit une variation de -1 000 800,018 Dinars.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 7 746 383,816 Dinars en 2016 à 3 683 774,445 Dinars en 2017 soit une variation de - 4 062 609,371 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 8 524 488,401 Dinars en 2016 à 8 253 899,978 Dinars en 2017 soit une variation de - 270 588,423 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 249 372,845 Dinars en 2017 contre 273 925,938 Dinars en 2016 soit une variation de -24 553,093 Dinars.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 273 842,717 Dinars en 2017 contre 1 592 353,198 Dinars en 2016 soit une variation de -1 318 510,481 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 2 420 494,862 Dinars en 2017 contre 2 460 970,963 Dinars en 2016 soit une variation de 40 476,101 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2017	2016	Variation
Charges de gestion des placements	-2 070 724,574	-1 751 243,753	-319 480,821
Correction de valeur sur placement	-349 701,465	-249 372,845	-100 328,620
Pertes provenant de la réalisation des placements	-68,823	-460 354,365	460 285,542
Total	-2 420 494,862	-2 460 970,963	40 476,101

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 4 718 548,264 Dinars contre 4 714 776,007 Dinars en 2016.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 191 811,778 Dinars en 2016 à 583 704,465 Dinars en 2017.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 289 075,985 Dinars en 2016 à 727 858,722 Dinars en 2017 soit une variation de 438 782,737 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 879 638,900 Dinars en 2017 contre 2 792 926,500 Dinars en 2016 avec une variation de 1 913 287,600 Dinars.

CHNT5 Pertes extraordinaires : c'est la contribution conjoncturelle exceptionnelle elle est de 125 662,725.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 118 297 183,790 Dinars en 2016 à 103 222 334,926 Dinars en 2017 soit une variation de 15 074 848,864 Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 31 797 752,932 Dinars en 2016 à 37 380 475,169 Dinars en 2017 soit une variation de 5 582 722,237 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 6 221 044,304 Dinars en 2016 à 6 790 494,430 Dinars en 2017 soit une variation de 569 450,126 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 9 656 050,997 Dinars en 2016 à 10 021 361,486 Dinars en 2017 soit une variation de 365 310,489 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 36 774 485,730 Dinars en 2016 à 44 692 025,737 Dinars en 2017 soit une variation de 7 917 540,007 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 11 949 335,003 Dinars en 2016 à 17 866 430,658 Dinars en 2017 soit une variation de 5 917 095,655 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 5 136 055,200 Dinars en 2016 à 23 069 147,747 Dinars en 2017 soit une variation de 17 933 092,547 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 8 580 621,837 Dinars en 2016 à 7 409 835,195 Dinars en 2017 soit une variation de 1 170 786,642 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 5 982 551,440 Dinars en 2016 à 5 529 892,444 Dinars en 2017 soit une variation de 452 658,996 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 1 489 419,103 Dinars en 2016 à 3 811 492,030 Dinars en 2017 soit une variation de 2 322 072,927 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 7 807 971,047 Dinars en 2016 à 9 832 729,774 Dinars en 2017 soit une variation de 2 024 758,727 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 513 519,607 Dinars en 2016 à 645 175,113 Dinars en 2017 soit une variation de 131 655,506 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 18 000,000 Dinars en 2016 à 22 000,000 Dinars en 2017.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Les frais relatifs à la construction d'immeuble destiné à l'exploitation sont de 0

F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2017 sont de 3 154 600,000 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2017 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 2 316 494,606 Dinars en 2016 à 1 999 981,600 Dinars en 2017 soit une variation de 316 513,006 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 7 684 888,293 Dinars

-Les charges sociales : 1 294 029,265 Dinars

- Autres charges sociales : 1 099 532,813 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 4 037 610,626 Dinars

- Commissions courtiers : 2 200 120, 160 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 573 181, 000 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 94 694 239,141 Dinars

- Centre : 3 593 665,995 Dinars

- Sud : 9 638 144,218 Dinars

ANNEXE N° 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	735 430,741	10 237,472		745 668,213	618 595,124		113 887,732				732 482,856		13 185,357
Indemnité Compensatrice	266 876,719			266 876,719	7 413,242		88 958,906				96 372,148		170 504,571
Fonds commercial	90 420,548			90 420,548									90 420,548
Total actifs incorporels	1 092 728,008	10 237,472	0,000	1 102 965,480	626 008,366	0,000	202 846,638	0,000	0,000	0,000	828 855,004	0,000	274 110,476
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	5 429 450,561	334 193,951		5 763 644,512	3 853 642,975		90 880,952				3 944 523,927		1 819 120,585
Autres installations, outillage et mobilier	1 343 313,840	70 290,690		1 413 604,530	762 866,916		123 070,134				885 937,050		527 667,480
Total actifs corporels d'exploitation	6 772 764,401	404 484,641	0,000	7 177 249,042	4 616 509,891	0,000	213 951,086	0,000	0,000	0,000	4 830 460,977	0,000	2 346 788,065
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 263 329,302			20 263 329,302	2 731 744,338		477 000,483				3 208 744,821		17 054 584,481
Terrains et constructions d'exploitaon et hors exploitation	10 313 917,590			10 313 917,590	2 523 761,780		133 291,375				2 657 053,155		7 656 864,435
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	101 216 599,255	7 555 767,449		108 772 366,704		249 372,845			100 328,620			349 701,465	108 422 665,239
Obligations et autres titres à revenus fixe	26 859 742,000	11 592 015,500		38 451 757,500									38 451 757,500
Autres prêts	15 050 032,804	4 743 292,580		19 793 325,384									19 793 325,384
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	39 842 494,474		34 761 226,075	5 081 268,399									5 081 268,399
Dépôts et cautionnements consignation	3 290 681,913		1 943 662,272	1 347 019,641									1 347 019,641
Dépôts et cautionnements	34 772,220	0,000		34 772,220									34 772,220
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	55 630,600	14 044,465		69 675,065									69 675,065
Total placements	216 927 200,158	23 905 119,994	36 704 888,347	204 127 431,805	5 255 506,118	249 372,845	610 291,858	100 328,620	0,000	0,000	5 865 797,976	349 701,465	197 911 932,365
Total Général	224 792 692,567	24 319 842,107	36 704 888,347	212 407 646,327	10 498 024,375	249 372,845	1 027 089,582	100 328,620	0,000	0,000	11 525 113,957	349 701,465	200 532 830,906

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	30 577 246,892	24 711 448,917		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	108 772 366,704	108 422 665,239		115 840,583
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	58 245 082,884	58 245 082,884		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	69 675,065	69 675,065		
Autres dépôts	1 381 791,861	1 381 791,861		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	199 046 163,406	192 830 663,966	0,000	115 840,583
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	199 046 163,406	192 830 663,966		115 840,583
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	15 716 625,111	15 716 625,111		
provisions techniques				
TOTAL	214 762 788,517	208 547 289,077	0,000	115 840,583

ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

(Exprimé en dinars tunisiens)

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Inventaire 2014						
Règlements cumulés	47 837 895	24 955 636	21 240 461	10 936 635			
Provisions pour sinistres	9 691 972	15 864 072	16 477 867	27 297 742			
Total charges des sinistres	57 529 868	40 819 708	37 718 327	38 234 377			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899			
% sinistres / primes acquises	78,33%	53,80%	44,90%	46,59%			
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Inventaire 2015						
Règlements cumulés	49 675 960	28 951 930	24 665 729	34 569 574	10 115 430		
Provisions pour sinistres	7 670 890	9 957 138	13 614 633	14 943 922	20 182 694		
Total charges des sinistres	57 346 850	38 909 068	38 280 362	49 513 497	30 298 125		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150		
% sinistres / primes acquises	78,08%	51,28%	45,57%	60,33%	35,47%		
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Inventaire 2016						
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433	
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341	
Total charges des sinistres	57 335 633	38 447 869	39 100 875	49 397 268	34 921 295	42 723 775	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%	
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
	Inventaire 2017						
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839,465
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808,234
Total charges des sinistres	57 156 903	38 177 004	38 328 431	48 557 909	34 427 890	47 810 346	50 132 648
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870,390
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%

ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

(Exprimé en dinars tunisiens)

	des entreprises liées et avec un lien de participations	frais financiers	
Revenu des placements immobiliers		739 550,584	739 550,584
Revenu des participations		4 936 377,805	4 936 377,805
Revenu des autres placements		2 173 181,471	2 173 181,471
Autres revenus financiers		404 790,118	404 790,118
Total produits des placements	0,000	8 253 899,978	8 253 899,978
Intérêts		553 880,328	553 880,328
Frais externes		1 516 844,246	1 516 844,246
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	2 070 724,574	2 070 724,574

ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	102 353 628,283
Variation des primes non acquises	-5 992 757,893
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-44 885 215,030
Charges des provisions pour prestation et diverses	-10 376 545,066
Solde de souscription	41 099 110,294
Frais d'acquisition	-7 563 669,893
Autres charges de gestion nettes	-10 289 396,186
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-17 853 066,079
Produits nets de placements	4 718 548,263
Participations aux résultats	-521 966,212
Solde financier	4 196 582,051
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-49 407 269,638
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	11 203 334,880
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	9 111 730,241
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	5 333 352,696
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-23 758 851,821
Résultat technique	3 683 774,445
<u>Informations complémentaires</u>	
Provisions pour primes non acquises clôture	29 378 109,923
Provisions pour primes non acquises ouverture	23 385 352,030
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	116 231 933,090
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	102 778 141,331
Autres provisions techniques clôture	3 201 557,457
Autres provisions techniques ouverture	3 323 320,886
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

(Exprimé en dinars tunisiens)

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2016	Affectation du Résultat 2016	Résultat 2017	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2017 avant affectation du résultat 2017
	avant affectation du résultat 2016	du Résultat 2016	Résultat 2017	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2017 avant affectation du résultat 2017
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 364 888,376	350 000,000					-226 556,583	2 488 331,793
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	52 775 447,064	4 013 907,200						56 789 354,264
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 269 763,374	496 322,216						1 766 085,590
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible	9 602 552,833	500 000,000						10 102 552,833
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	7 360 229,416		4 172 390,977					4 172 390,977
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	107 278 113,542	5 360 229,416	4 172 390,977	0,000	0,000	0,000	-226 556,583	109 223 947,936
Dividendes versés		2 000 000,000						
Acomptes sur dividendes Prélevés								
Autres prélèvements								
Distribution		2 000 000,000						
Affectation du Résultat 2016		7 360 229,416						

RESULTAT FISCAL 2017

I- Bénéfice comptable avant impôt :		5 177 692,602
II- Réintégrations :		11 506 859,488
- Provision pour créances douteuses	6 361 122,460	
- Provision indemnité départ à la retraite	786 202,916	
- Provision pour dépréciation des intérêts de placement	0,000	
- Provision pour dépréciation des titres cotees	349 701,465	
- Provision pour dépréciation des cheques et effets impayés	1 096 982,799	
- Provision pour annulation primes	1 779 442,806	
- Provision pour congés payés	682 760,051	
- Jetons de présence dépassant les frais de présence		
- Intérêts décomptés à un taux inférieur à 8% pour la rémunération des crédits aux sociétés de groupe	267 584,788	
- Charges Auto supérieur à 9 CV	22 471,000	
- Charges non déductibles	88 634,755	
- Timbres de Voyage	1 480,000	
- Frais de réception excédentaires (plafond 20 000,000)	43 592,864	
- moins-value de change non réalisée	26 883,584	
III- Déductions :		13 321 616,587
- Dividendes encaissés	3 442 125,444	
- Intérêts des comptes en devises	8 686,714	
- Reprise sur provision pour annulation primes	1 396 129,195	
- Reprise sur provision pour créances douteuses	6 050 613,307	
- Reprise sur provision des congés payés	597 512,944	
-Reprise sur provision pour dépréciation des intérêts de placement	0,000	
- Reprise sur provision pour dépréciation des cheques et effets impayés	1 050 463,262	
-Plus-value sur cession des titres cotés		
- Reprise sur provision pour dépréciation des titres	0,000	
-Reprise sur provision indemnité départ à la retraite	665 632,151	
- plus-value de change non réalisée	110 453,570	
IV- Bénéfice fiscal avant imputation des provisions fiscalement déductibles		3 362 935,503
- Déduction des provisions pour dépréciation des titres cotées		
Limite autorisée (3 362 935,503* 50 %) (349701,465)	349 701,465	
V- Bénéfice fiscal après imputation des provisions		3 013 234,038
- Déduction pour réinvestissement financier exonéré		499 979,520
Limite autorisée (100 %)		
V- Bénéfice fiscal imposable		2 513 254,518
Arrondi au dinars inférieur		2 513 254,000
VI- Impôts sur les sociétés dû (2 513 254,000 * 35 %)		879 638,900
Minimum d'impôt		0,000
report 2016		0,000
retenue à la source 2017		720 046,303
acomptes provisionnels		1 814 704,565
Impôt avancés		2 534 750,868
IS à payer		- 1 655 111,968
Résultat net		4 298 053,702
contribution conjoncturelle		125 662,726
résultat net après contribution		4 172 390,976

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires
de la société « ASSURANCES CARTE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 295 723 347 dinars et un résultat net de l'exercice de 4 172 391 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 Avril 2018

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiene BEN AMIRA
Managing Partner
C.M.C- DFK International

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- Augmentation du capital de la société « BUSINESS TOWERS » pour un montant total de 2 500 000 Dinars, 1 500 000 Dinars libérés conformément à la décision de l'assemblée générale tenue le 24 mars 2017 et 1 000 000 Dinars par la conversion de la créance de la CARTE envers la société au 27 Octobre 2017.
- Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 952 526 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 854 600 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juin 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société

« ASSURANCES CARTE » pour un montant de 800 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Septembre 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

- Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 047 510 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 143 400 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Novembre 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 494 100 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Mai 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 411 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et

la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 525 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 900 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

8/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

9/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 163 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 31 Mai 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

10/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 220 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM+0.5) % l'an.

11/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de TMM l'an.

12/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des

Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 130 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Février 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

13/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 125 990 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

14/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 225 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

15/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 213 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

16/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CITE » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 15 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Mars 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

17/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.

18/ Au 31/12/2017, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 32 243 Dinars.

19/ Au 31/12/2017, le compte « Entreprises liées : compte courant BUSINESS TOWERS » affiche un solde débiteur de 28 727 Dinars.

20/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2017 est de 52 753 Dinars.

21/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2017 est de 32 084 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2017, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages : 420 000 Dinars.
- Primes d'intéressement : 368 011 Dinars.

Les administrateurs perçoivent au titre de l'exercice 2016 des jetons de présence pour un montant total net de 100 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mai 2017.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2018

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiene BEN AMIRA
Managing Partner
C.M.C- DFK International